

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Maroun, M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S.

-----



## Délibération n° 18-01 du 13 juin 2024

### LE BEL ÉTÉ SOLIDAIRE ET OLYMPIQUE EN SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PARTENAIRES SPORT ET LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2024 – CONVENTIONS – AVENANT

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°18-1 du 30 juin 2022 approuvant la convention au titre du fonctionnement avec l'association Les Enfants du Jeu,

Vu la demande de subvention de la commune de Livry-Gargan,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre du Bel été solidaire et olympique en Seine-Saint-Denis 2024, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 6 500 euros à l'association Sports folies, affectés à la réalisation du 4e Balloon mania 2024,
- 28 620 euros à l'association Les Enfants du Jeu, affectés à la mise en place d'une ludothèque éphémère sur le site de célébration des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 du parc Georges Valbon,
- 45 000 euros à la Commune de Livry-Gargan, affectés à la réalisation du pôle départemental d'animation d'été de la Forêt de Bondy,
- 30 000 euros à l'association Sport plaisir 93, affectés à la réalisation du pôle départemental d'animation d'été du parc départemental de La Poudrerie ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec la commune de Livry-Gargan et les associations Sport plaisir 93 et Sports folies ;



- APPROUVE l'avenant, dont le projet est ci-annexé à conclure avec l'association « Les Enfants du jeu » ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Martin P-Y*

maire de Livry-Gargan (subvention à la commune)

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*